

Parution dans les 2 prochains numéros

## MISE AU CONCOURS

L'Administration cantonale met au concours les postes suivants :

# **5 Maîtres/ses de sport à temps partiel (environ 14 périodes hebdomadaires – 60%)**

**au Centre de formation professionnelle de Sion**

### Votre profil

Conformément aux alinéas 2 et 4 de l'art. 79 de la Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LALFPr) du 13 juin 2008 :

- être autorisé à enseigner au gymnase et avoir suivi en plus une formation à la pédagogie professionnelle de 300 heures
- ou avoir fait des études du niveau d'une haute école dans le domaine correspondant et avoir suivi en plus une formation à la pédagogie professionnelle de 1800 heures.

- Licence/Master dans la branche concernée ou formation reconnue équivalente
- Expérience de l'enseignement professionnel souhaitée

Le candidat qui ne serait pas au bénéfice d'une formation pédagogique du niveau requis s'engage à suivre, à moyen terme, une formation lui permettant d'obtenir le titre de niveau reconnu au sens de la réglementation fédérale en la matière.

### Branches

Enseignement du sport

### Langue maternelle

Française

### Entrée en fonction

Rentrée scolaire 2013-2014

### Cahier des charges et traitement

La Direction du Centre de formation professionnelle (tél. 027 606 43 00) fournira sur demande les renseignements nécessaires à ce sujet.

Les offres de services accompagnées d'un curriculum vitae, des copies des certificats et d'une photo devront être adressées à l'Etat du Valais, Service des Ressources Humaines, Place de la Planta 3, 1951 Sion jusqu'au **21 juin 2013** (date du timbre postal).

**Service des  
ressources humaines**

Sion, le 7 juin 2013

tc/alu - DFS